

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Petit-Palais et Cornemps dûment convoqué s'est réuni en séance **ordinaire** à la mairie le 24 février 2020 à 18h30 sous la présidence du Maire, Mme Patricia RAICHINI.

Présents : RAICHINI Patricia, BROUDICHOUX Serge, VEYSSIERE Fabienne, HUOT Jean-Paul, REYGADE Aline, POUDRET Annie, PASCAL Romain, BOUTIN Jean-François, COUTANT Alain, AUDOUIN Anne, MARTIN Frédéric, HUCHET Pierrette

Procuration : DUMON Alain à VEYSSIERE Fabienne

Absent: BARDESSOLLE Patrick

Secrétaire de séance : Anne AUDOUIN

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 16 décembre 2019.

DELIBERATION 1-2020 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Fonctionnement :

Dépenses :	426 428,10 €
Recettes :	501 971,09 €
Résultat exercice excédent :	75 542,99 €
Résultat reporté recettes 2018	341 932,32 €
Résultat de clôture excédent	417 475,31 €

Investissements :

Dépenses :	555 211,79 €
Recettes :	259 527,52 €
Résultat de l'exercice déficit :	295 684,27 €
Excédent reporté 2018	286 344,66 €
Résultat de clôture déficit	9 339,61 €

Madame le Maire quitte la salle du Conseil, Monsieur Alain COUTANT, doyen de l'assemblée fait voter le compte administratif 2019.

Le compte administratif est approuvé : Vote : POUR 12 Voix.

DELIBERATION 2-2020 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le compte de gestion 2019 dressé par Monsieur GALICE Jean-Luc, Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 3-2020 DEMANDE D'ADHESION FORMULEE PAR LA COMMUNE DE MONTAGOUDIN AU SIVU du CHENIL du LIBOURNAIS

Vu la délibération en date du 20 décembre 2019 du SIVU du Chenil du Libournais.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande d'adhésion de la commune de MONTAGOUDIN.

PERMANENCES CONCERNANT LES ELECTIONS MUNICIPALES

Un tableau des permanences sera envoyé aux conseillers participants au bureau de vote.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le 30 mars 2020 à 19 H 00 une réunion publique aura lieu à la salle polyvalente concernant la réalisation du réseau public d'assainissement collectif dans Le Bourg organisée par le Syndicat de l'eau de Saint Médard de Guizières, le bureau d'étude, Eiffage TP.
- Le pacte Dépollution Rivières sera signé. L'adhésion est gratuite.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme HUCHET Pierrette signale la divagation de chiens au camping.
- M. BROUDICHOUX Serge signale que la route du Coureau côté Lussac est dangereuse, voir avec la Commune de Lussac.

Séance levée à 19 H 15